

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 26 JUIN 2018

Le Conseil municipal s'est réuni le mardi 26 Juin 2018 à 18 H 30, à la salle des mariages de Mortagne-du-Nord sous la présidence de Monsieur Michel Quiévy, Maire.

Etaient présents : Quiévy Michel – Loin Bruno – Lumet Danielle – Dubois Jean-Pierre – Lengacher Philippe – Fruchart Geneviève – Dupont Nicole – Langlemetz Bernard – Bloqueau Michel – Leseultre Françoise – Walquant Bertrand – Moreel Joëlle – Verbrugge Stéphanie – Gahide Clarisse.
formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Druart Marie-Claire donne procuration à Fruchart Geneviève – Noël Christian – Descouvemont Josette donne procuration à Loin Bruno.

Absent : Delprove Edgard.

Démissionnaire : Verlynde Cédric

Secrétaire de séance : Dupont Nicole.

DEBUT DE LA REUNION à 18 H 35

Approbation du compte rendu de la réunion du 28 Mai 2018 puis signature du registre :

(Compte rendu joint à la convocation)

Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le maire demande au conseil l'autorisation d'ajouter deux questions à l'ordre du jour :

- Travaux supplémentaires Vidéo Protection – Avenant n° 2 CITEOS
- Remboursement de frais suite à la location d'un camion.

→ Accord à l'unanimité des membres présents pour accepter l'ajout de ces questions.

1°) : ELECTION D'UN NOUVEAU CONSEILLER DÉLÉGUÉ :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la décision de Monsieur Cédric VERLYNDE, Conseiller Municipal délégué aux manifestations culturelles et au conseil municipal « jeunes », de démissionner de son poste de Conseiller Municipal. Il propose au Conseil Municipal de désigner un nouveau conseiller municipal délégué, il rappelle que celui-ci doit être désigné au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés et demande aux candidats de se faire connaître.

Et après clôture des opérations de vote, constate les résultats suivants :

Nombres de conseillers : 14

Nombres de votants : 16

Suffrages exprimés : 16

Nombre de bulletins nuls : 0

Majorité absolue : 9

Madame GAHIDE Clarisse, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Conseillère Municipale déléguée aux manifestations culturelles et au Conseil Municipal « Jeunes ».

2°) : INDÉMNITÉS DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS :

→ Accord à l'unanimité des membres présents pour :

- Décider d'allouer l'indemnité de fonction aux 2 Conseillers délégués.
- Dire que ces indemnités subiront automatiquement les réévaluations de l'indice de référence.
- Fixer les indemnités selon le tableau repris ci-dessous.

Nom & Prénom	Fonction	% de l'indice 1022	Montant brut	Date d'effet
VERBRUGGHE Stéphanie	Conseillère déléguée	5,24	202,82 €	01/07/2018
GAHIDE Clarisse	Conseillère déléguée	5,24	202,82 €	01/07/2018

3°) : DÉSIGNATION DES NOUVEAUX DÉLÉGUÉS :

Sont désignés délégués au SIDEHAV :

- Mr. DUBOIS Jean-Pierre, 16 voix, Délégué titulaire
- Mme. LESEULTRE Françoise, 16 voix, Déléguée titulaire
- Mr. QUIEVY Michel, 16 voix, Délégué suppléant

Sont désignés délégués au Parc Naturel Scarpe Escaut :

- Mr. WALQUANT Bertrand, 16 voix
- Mme VERBRUGGHE Stéphanie, 16 voix

Sont désignés délégués à la SPL centre aquatique de Saint Amand les Eaux :

- Mr. QUIÉVY Michel : 16 voix – Représentant titulaire au sein de la S.P.L.
- Mr. LOIN Bruno : 16 voix – Représentant suppléant au sein de la S.P.L.

- Mr. DUBOIS Jean Pierre : 16 voix – Représentant titulaire à la commission de contrôle analogue
- Mme. VERBRUGGHE Stéphanie : 16 voix – Représentant suppléant à la commission de contrôle analogue
- Mr. LANGLEMEZ Bernard : 16 voix – Technicien de la commune à la commission de contrôle analogue.

Sont désignés délégués au conseil d'administration de l'école intercommunale de musique de Mortagne du Nord et environs :

- Mme LUMET Danielle, 16 voix, représentante titulaire
- Mr QUIEVY Michel, 16 voix, représentant suppléant

4°) : RETRAIT DE LA COMMUNE DE MAING DU SIDEN/SIAN : (Projet de délibération joint à la convocation)

- ➔ Accord à l'unanimité des membres présents pour accepter le retrait de la commune de Maing du SIDEN/SIAN.

5°) : C.A.P.H. MODIFICATIONS STATUTAIRES : (Projet de délibération joint à la convocation)

- ➔ Accord à l'unanimité des membres présents pour accepter la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut en intégrant les compétences facultatives « Ruissellement » et « Erosion » sur le sud du territoire (communes d'Abscon, Avesnes-le-Sec, Bouchain, Denain, Douchy-les-Mines, Escaudain, Haspres, Haulchin, Helesmes, Lieu-Saint-Amand, Louches, Marquette-en-Ostrevant, Mastaing, Neuville-sur-Escaut, Noyelles-sur-Selle, Roelux, Thiant, Wallers-Arenberg).

6°) : DÉCISIONS MODIFICATIVES :

- Cession de l'espace numérique de proximité :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n° 049/2018 du 28/05/2018, il a été décidé les écritures de cession de l'E.N.P. de la CAPH à la Commune.

Suite à un appel de la Trésorerie Principale, il convient de compléter cette Décision Modificative n° 001/2018 par les ouvertures de crédits suivantes :

- Compte 2183 : Matériel de bureau et informatique, chapitre 041 :	+ 200,00 €
- Compte 2184 : Mobilier, chapitre 041 :	+ 5 800,00 €
- Compte 2135 : Installations générales, chapitre 041 :	+ 24 100,00 €
- Compte 2188 : Autres immobilisations corporelles, chapitre 21 :	- 6 000,00 €
- Compte 238, Avances et Acomptes, chapitre 23 :	- 24 100,00 €

- ➔ Accord à l'unanimité des membres présents pour accepter les ouvertures de crédits reprises ci-dessus et autoriser Monsieur le Maire à prendre les engagements juridiques et comptables.

- Acquisition d'un camion :

Monsieur le Maire annonce à l'Assemblée que le camion DAF immatriculé 78 TD 59, appartenant à la Commune, ne fonctionne plus.

Au Budget Primitif 2018, un crédit budgétaire de 20.000,00 € a été inscrit pour faire l'acquisition d'un nouveau camion.

Les recherches effectuées ont permis de trouver un camion à 28.800,00 €.

- Compte 2182 : Matériel de transport, chapitre 21 : + 9.000,00€
- Compte 2313 : Constructions, chapitre 23 : - 9.000,00 €

→ Accord à l'unanimité des membres présents pour accepter les ouvertures de crédits reprises ci-dessus et autoriser Monsieur le Maire à prendre les engagements juridiques et comptables.

- Acquisition d'armoires :

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que le bureau de la Directrice Générale des Services a besoin d'être réaménagé et l'achat d'armoires s'impose. C'est pourquoi, il est nécessaire de prendre la Décision modificative suivante :

- Compte 2184 : Mobilier, chapitre 21 : + 1.500,00€
- Compte 2188 : Autres immobilisations corporelles, chapitre 21 : - 1.500,00 €

→ Accord à l'unanimité des membres présents pour accepter les ouvertures de crédits reprises ci-dessus et autoriser Monsieur le Maire à prendre les engagements juridiques et comptables.

7°) : TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES VIDEO-PROTECTION – AVENANT N° 2 CITEOS :

→ Accord à l'unanimité des membres présents pour reporter la question.

8°) : REMBOURSEMENT FRAIS DE LOCATION DE CAMION :

Monsieur Loin, premier adjoint, explique au Conseil Municipal que pour aller chercher et ramener les décors pour le spectacle PATOISANT du 23/06/2018, organisé par la commune, il a été nécessaire de louer un camion. Cependant, la société de location n'avait pas la possibilité de faire le paiement par mandat administratif et Monsieur le Maire a dû avancer les frais pour un montant total de 159,20 € au total (détail : 2 jours de location à 77 € par jour + 5.20 € de dépassement hors forfait de kilométrages).

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

→ Accord à l'unanimité des membres votants pour :

- Décider le remboursement des frais à Monsieur Michel QUIÉVY, Maire, pour un montant de 159,20 €.
- Autoriser Monsieur le Maire à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants.

FIN DE LA REUNION : 20 heures 00